



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250313-DEL102025-DE



Séance du 13/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 10

Nombre de suffrages :
15

Date de la convocation
07/03/2025

Délibération 10-2025

Objet Affectation de résultat
2024

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Sandrine GAS, Brigitte NEF, VITALI Marie

Procuration(s) :

Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Jean-Marie POUWELS, Gilbert CHAZAL donne pouvoir à Yves CAIRON, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Dominique ANCEY, Dominique MAIRE donne pouvoir à Marc MUSCAT, Natacha BENALI donne pouvoir à Pascal VERNHES

Etai(ent) absent(s) :

GAT Annick, AMÉVET Lydie, POUDEVIGNE Patrick, ZIADÉ Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

Les résultats après validation du compte CFU 2024, se présentent comme suit :

	Résultat CA 23	Résultat exercice 24	Résultat de CLOTURE	SOLDE RAR 2024	Chiffres à prendre en compte Dans affectation de résultat
INVEST	127 436.92	-522 188.25	-394 751.33	- 67 465.49	-462 216.82
FONCT	419 569.74	296 512.08	716 081.82		716 081.82

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,
Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du 23 mars 2023

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la présente délibération
Considérant la nécessité de couvrir le déficit d'investissement

- Affectation obligatoire à la couverture de la section d'investissement (cpte 1068) 462 216.82

Solde disponible affecté comme suit

- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 253 864.80

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001) – DEPENSE 394 751.33

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,
Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du 23 mars 2023

13/03/2025

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 10-2025

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante
 - **Au compte 001 - déficit : 394 751.33**
 - **Au compte 002 - excédent : 253 864.80**
 - **Au compte 1068 : 462 216.82**

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES



Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte.